



Paris, le 23 juin 2009.

# Police d'Agglomération Audience à la DRH-PP

Le 23 juin 2009, une délégation de **SYNERGIE-OFFICIERS** composée de Patrice RIBEIRO, Secrétaire Général Adjoint, de Fabrice JACQUET, Secrétaire National et Julie CLEMENT Conseiller Technique- étaient reçus par Jacques SCHNEIDER, Directeur des ressources Humaines de la PP, Dominique DEVOS, Directrice Adjointe et Jean Louis WIART, Sous-Directeur chargé des personnels.

La DRH-PP a rappelé qu'elle inscrivait cette audience de travail dans le cadre des échanges constants et privilégiés que la Préfecture de Police entretenait avec **SYNERGIE-OFFICIERS** et plus précisément dans le dialogue continu instauré par le Préfet de Police pour accompagner la réforme conduisant à l'émergence de la Police d'Agglomération.

**SYNERGIE-OFFICIERS, majoritaire sur la plaque francilienne**, confirme qu'il entend tenir son rôle d'interlocuteur principal de l'Administration au sein des instances décisionnelles de la Préfecture de Police (Comité Technique Paritaire Départemental). Favorable à une Réforme qui répond aux impératifs de sécurité de nos concitoyens, **SYNERGIE-OFFICIERS** entend accompagner étape par étape la mise en place progressive de cette nouvelle structure.

Ces échanges permettront dans ce contexte de prendre en compte les intérêts collectifs et individuels des Officiers de Police au plus haut niveau de décision.

La DRH-PP a donc tenu à répondre à certaines de vos interrogations que les collègues délégués **SYNERGIE-OFFICIERS** de terrain avaient notamment formulées lors de l'audience du 11 juin 2009 auprès de Monsieur le Préfet Christian LAMBERT, Directeur de Cabinet du Préfet de Police :

## ➤ Respect de la nomenclature et du protocole Corps et Carrières :

**SYNERGIE-OFFICIERS** souhaitait faire un point sur les principes généraux qui vont guider l'élaboration des nouveaux organigrammes régissant les positionnements hiérarchiques au sein de la Préfecture de Police.

La DRH-PP a réaffirmé avec force les instructions directes du Préfet de Police pour que les éventuelles modifications s'exercent dans le respect de la réforme des Corps et Carrières.

**SYNERGIE-OFFICIERS** sera vigilant quant au respect de ses principes, notamment pour que le processus d'éventuelles mutualisations de services ne se réalise pas au détriment du positionnement des Officiers de Police. En effet, la réforme des corps et carrières ne consiste pas en « déclassement » de tel ou tel poste. Elle consacre de nouvelles fonctionnalités pour chaque agent qui doit voir ses responsabilités exhaussées.

## ➤ Quel processus d'assignation des postes au sein du Grand Paris ?

**SYNERGIE-OFFICIERS** souligne l'importance d'établir rapidement un dispositif d'affectation des Officiers de Police qui permette de rassurer tout à chacun sur son positionnement dans la nouvelle structure.

La DRH-PP envisage donc que cette opération de réaffectation se déroule dans un délai très court, la mise en place opérationnelle de la Police d'Agglomération devant se réaliser à la rentrée 2009.

**SYNERGIE-OFFICIERS** a pris acte de cette opération en rappelant que cette mesure devra être l'occasion de régulariser l'affectation de ses mandants lorsqu'ils ont fait l'objet de détachement sur les fonctions qu'ils exercent. Partenaire associé à cette mesure, **SYNERGIE-OFFICIERS** demande également que des solutions personnalisées soient trouvées pour favoriser une vraie souplesse dans la gestion des mouvements internes au sein de cette plaque urbaine redimensionnée, tout en assurant une sécurité juridique aux Officiers. Il est en effet temps de mettre fin aux pratiques de détachement « sauvage » qui précarise la situation de trop d'Officiers et constitue une source inépuisable de mauvaises surprises lors des avancements ou des mutations...

## ➤ Le développement des mesures de fidélisation :

**SYNERGIE-OFFICIERS** se félicite de voir aboutir ses revendications sur la mise en place d'un dispositif de fidélisation dont l'expérimentation débutera sur la police d'agglomération dès janvier 2010. Néanmoins, **SYNERGIE-OFFICIERS** ne se satisfait pas des conditions proposées en l'état. **SYNERGIE-OFFICIERS** exige :

- que la Préfecture de Police présente un projet cohérent sur les postes à désigner.
- l'application du dispositif à TOUS les Officiers d'un service contractualisé : lieutenants, capitaines, commandants, fonctionnels et allocataires à l'instar des commissaires de tous grades !
- Une lisibilité qui permette à chacun de définir son parcours de carrière et pas des postes attribués à la tête du client !

### ➤ valorisation des postes dévolus aux Officiers :

**SYNERGIE-OFFICIERS** souhaite que le nombre d'officiers bénéficiaires de l'allocation de service au titre de l'article 10 soit augmenté de façon significative. La DRH-PP confirme avoir reçu comme instructions du Préfet de Police de présenter rapidement un projet en ce sens.

**SYNERGIE-OFFICIERS** partage cette vision et rappelle également qu'encore aujourd'hui des Directions Actives ne se sont pas vu attribuer (ou très insuffisamment) des postes d'allocataires à des Commandants de Police qui exercent pourtant au quotidien des postes à responsabilités (DRPR, DRPJ...). Les postes laissés vacants par la mutualisation ou les repositionnements des Corps sur leurs fonctions permettront de solliciter ces postes (ex : création des CS 92 et 94 confiées à des Officiers chef de service)

### ➤ Alignement des mesures de fidélisation :

**SYNERGIE-OFFICIERS** demande l'extension du dispositif de fidélisation reconnu au Corps de Maîtrise et d'Encadrement, au bénéfice des Officiers de Police dans sa dimension indemnitaire. (modification de l'arrêté du 26 décembre 2005 fixant l'indemnité pour sujétions exceptionnelles, payée en juin et décembre). Cet engagement pris, et renouvelé à maintes reprises, par le Ministre de l'Intérieur semble être passé aux oubliettes.

**SYNERGIE-OFFICIERS** a demandé que le Préfet de Police soit également le relais de cette légitime revendication, signe fort de son attachement à défendre les intérêts des 2611 Officiers qui vont désormais servir sous son autorité.

Au terme de cette audience, **SYNERGIE-OFFICIERS** a pu apprécier la qualité d'écoute de l'équipe directoriale de la DRH-PP. Sa technicité et sa connaissance des dossiers facilite grandement les échanges et permet à **SYNERGIE-OFFICIERS** de suivre l'évolution de tous ces sujets sans parasitage.

**SYNERGIE-OFFICIERS** reste vigilant et vous tiendra informé(e)s des étapes successives de la mise en place de la réforme.

La délégation